

Séance du 16 décembre 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 10 décembre 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Boé à M. Lozano, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, Mme Darmendrail à M. Saussié, M. Lacassagne à Mme Bisauta, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Aguerre, Mme Loupien-Suares à M. Etcheto.

ABSENTS : MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

Mme Touraton présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Musée Bonnat – Exposition « Un élu, une œuvre » – Mise à disposition du Carré Bonnat au profit du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques.

La Ville de Bayonne a retenu la proposition du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques d'accueillir l'exposition « Un élu, une œuvre » au Carré Bonnat du 04 décembre 2010 au 23 janvier 2011.

Conçue en 2009, cette exposition a déjà été présentée à l'Hôtel du département à Pau puis au Centre d'éducation du patrimoine d'Irissarry. Cinquante deux œuvres des châteaux de Laàs et de Morlane ont été sélectionnées par les élus du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques et sont présentées au public accompagnées d'un support de médiation sous la forme de cartels trilingues (français – basque – béarnais/gascon/occitan). La manifestation est accompagnée d'un dispositif d'accueil et d'ateliers à destination des établissements scolaires à l'échelle départementale.

Afin de fixer les conditions de mise à disposition des espaces du Carré Bonnat et de renforcer la coopération culturelle entre les deux collectivités, une convention a été rédigée.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.